



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 23567

## Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le programme d'émission des timbres pour l'année 2004 et son souhait qu'y figure l'édition d'un timbre à l'effigie de la duchesse Anne de Bretagne. Elle lui rappelle que l'histoire de la Bretagne est riche et que cette région est particulièrement fière de sa culture, de son particularisme et de ses traditions. Ainsi l'ensemble des Bretons est particulièrement attaché à la mémoire de sa « bonne duchesse », Anne de Bretagne, appelée aussi la duchesse aux sabots. C'est aussi par ses deux mariages successifs avec les rois de France Charles VIII puis Louis XII que fut réalisé le rattachement définitif de la Bretagne au royaume de France. Elle lui indique que depuis de très nombreuses années cette revendication bien que souvent promise a toujours été différée. En tout état de cause elle ne souhaite pas que cette création soit reportée en 2014, année commémorative du 500e anniversaire de sa mort. Elle lui demande ses intentions en la matière.

## Texte de la réponse

Les émissions de timbres-poste sont groupées en programmes annuels dont la composition est fixée par arrêté ministériel, au cours de l'année précédant celle de leur exécution, après avis de la commission des programmes philatéliques chargée d'opérer une sélection parmi toutes les suggestions reçues. La demande de Mme la députée, qui avait été présentée par d'autres intervenants, a fait l'objet d'un examen attentif par la commission des programmes philatéliques à diverses reprises et en dernier lieu au mois de juin 2003, lors de la préparation du programme à réaliser en 2004. Le choix particulièrement difficile qui a dû être opéré en raison de très nombreuses demandes présentées, toutes dignes d'intérêt, et de la nécessaire limitation des émissions annuelles, n'a malheureusement pas permis de retenir cette suggestion. Cette demande sera réexaminée par les membres de la commission, qui se réuniront dans le courant de l'année prochaine, afin de préparer les émissions à réaliser en 2005. Si une décision favorable intervenait, la parlementaire en serait informée le moment venu.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marcelle Ramonet](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 23567

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 août 2003, page 6242

**Réponse publiée le :** 29 septembre 2003, page 7487